

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2015

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 23 février 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Maud GALLICE,
Monsieur Maxime SIEYES,

Madame Christelle CHALENDARD,
Monsieur Denis JACQUELIN,
Madame Claire YAKOUB,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Stéphanie ORR,
Madame Aya N'GUESSAN,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Patrick MIGNOLA,
Madame Isabelle CHABERT à Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO à Monsieur Marc CHAUVIN,
Monsieur Julien MONNET à Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Robert GARDETTE à Madame Viviane COQUILLAUX.

Absente excusée :

Madame Karine POIROT.

Convocation du Conseil municipal envoyée le lundi 16 février 2015.
Affichage de la convocation le mardi 17 février 2015.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Yves MARECHAL comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 4 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à intervenir entre le représentant de l'Etat et la commune de La Ravoire.
- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle à l'USR BASKET d'un montant de 10.000 € et précise que le versement de cette subvention sera prise en compte dans le calcul de la subvention 2015.
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes coordonné par CHAMBERY METROPOLE pour les achats de matériels, logiciels et services informatiques.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs du personnel communal à la date du 1^{er} janvier 2015 ; autorise Monsieur le Maire à procéder aux nominations rendues nécessaires par les mouvements susceptibles d'intervenir à l'intérieur de ce tableau des effectifs du personnel communal dans les conditions de recrutement prévues pour chaque emploi ; dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents, aux charges sociales s'y rapportant, aux indemnités statutaires prévues par les textes en vigueur et déterminées par les délibérations relatives au régime indemnitaire, sont inscrits chaque année au budget communal.
- **AUTORISE** l'EPFL de la Savoie, dans le cadre de la maîtrise foncière de l'opération de la ZAC VALMAR, à acquérir les parcelles cadastrées section J n° 120 et 177 au prix de 160 000 € ; accepte les modalités d'intervention de l'EPFL, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières ; charge Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de cette délibération, en particulier l'avenant n° 1 à la convention d'intervention et de portage foncier joint en annexe de la délibération.
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux à intervenir entre la commune et CHAMBERY METROPOLE.
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	- 8 256 590,96 €
Recettes	8 685 045,55 €
Excédent antérieur reporté	862 920,11 €
Solde = excédent	1 291 374,70 €

Investissement

Dépenses	- 2 005 334,02 €
Recettes	2 901 864,26 €
Déficit antérieur reporté	- 801 934,47 €
Solde = excédent	94 595,77 €

Restes à réaliser :

* Dépenses	- 1 598 536,00 €
* Recettes	981 760,00 €
Solde = déficit	- 616 776,00 €

Totaux cumulés = Fonctionnement + Investissement + Restes à réaliser = 769 194,47 €

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

➤ **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 290 778,78 €**, conformément au tableau de reprise du résultat ci-après, et dit que cette affectation du résultat sera inscrite au budget primitif pour l'exercice 2015 :

RECAPITULATION GENERALE AFFECTATION DU RESULTAT	COMPTE ADMINISTRATIF 2014
Résultat d'investissement 2014 :	
• Solde d'exécution d'investissement 2014 sur compte 001	94 595,77 €
• Solde des restes à réaliser investissements 2014	-616 776,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2014	- 522 180,23 €
Résultat de fonctionnement 2014	
• Résultat de l'exercice	428 454,59 €
• Résultat antérieur reporté	862 920,11 €
Résultat à affecter	1 291 374,70 €
AFFECTATION	
• En réserve au compte 1068	522 180,23 €
• Report en fonctionnement sur compte 002	769 194,47 €

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.